

CORINNE BERT

Expert près la Cour d'Appel d'Aix-en-Provence

C.02.03 Gestion d'immeuble – Copropriété
Diplômée d'études supérieures comptables et financières

expert.judiciaire@periergiraud.com
273 Rue Paradis 13006 Marseille
04 91 13 42 42

ADMINISTRATION PROVISOIRE
ARTICLE 29 – 1

Nos Réf. : CB/AB N°2014
Administration Provisoire Art 29-1 :
14 Rue des Pêcheurs
13007 Marseille
Ordonnance sur Requête :
N° 19/2123 du 16 Décembre 2019
Magistrat : Mr Vincent GORINI

RESOLUTION PRISE LE 21 JUIN 2023
PAR L'ADMINISTRATEUR PROVISOIRE
ARTICLE 29-1 LOI DU 10 JUILLET 1965

En notre qualité d'Administrateur provisoire article 29-1 Loi du 10 juillet 1965, dans le cadre de l'article 62-7 du décret du 17 mars 1967, l'Administrateur prend la résolution suivante :

PREMIERE RESOLUTION

Suite au passage caméra, l'Administrateur vote les travaux de remplacement du réseau d'évacuation entre le regard siphon dans le Hall d'entrée et la chute en plafond Appartement rez-de-chaussée par la société SACCOCCIO pour un montant de 4.048€ TTC.

Exigibilité : Immédiate

Résolution Adoptée

Fait à Marseille le 21 Juin 2023

L'Administrateur Provisoire.

